

## Crise et pouvoir d'achat

De financière la crise partie des Etats-Unis s'est mutée en une crise boursière, mondialisée, pour s'étendre par effet de contagion à l'économie réelle. Quelques 2 584 Mds€ sont aujourd'hui mobilisés aux USA et en Europe pour sauver « Le » système financier actuel dont les insuffisances voire les incohérences doivent être corrigées d'urgence.

Alors que les chiffres portant sur les effets à court et moyen terme sur l'économie réelle sont de plus en plus inquiétants - les prévisions du BIT, estiment à 20 millions le nombre de chômeurs supplémentaires d'ici trois ans, la Commission européenne prévoit un recul de -1,8 % du PIB Européen et un taux de chômage de 9.3% pour 2009 (contre 7,5 % en 2008) et pour la France un recul de -1.8% de son PIB accompagné d'un taux de chômage de 9,8 % (contre 7,8 % en 2008) - les plans de relance destinés à soutenir l'économie réelle et donc l'emploi font, à côté, pale figure.

Ainsi, le plan de relance économique présenté par la Commission européenne se monte à 200 Mds €, équivalant à 1,5 % du PIB de l'Union européenne.

Pour ce qui est du plan de relance français, ce sont 26 Mds€ qui seront mobilisés. Pour la CFE-CGC ce plan est loin d'être satisfaisant. Au lieu de se focaliser essentiellement sur la relance de l'investissement, relance nécessaire mais dont les effets se feront sentir dans le long terme, ce plan aurait du accorder aussi une place à la relance par la demande aux effets plus immédiats. Celle-ci aurait donné l'impulsion de redémarrage au moteur de notre économie et ce d'autant plus que cette dernière est tirée par un fondamental interne depuis de nombreuses années : la consommation des ménages. La principale critique que la CFE-CGC adresse donc à ce plan de relance est l'absence de relance du pouvoir d'achat, qui passe par une redynamisation des salaires ! Une telle relance aurait permis de générer un point de croissance supplémentaire. La « prime » de 200 euros, réservée aux seuls bénéficiaires du RSA, aussi indispensable qu'elle soit, n'est pas à la hauteur des attentes.

L'urgence aujourd'hui est notamment de :

- Mieux rémunérer le travail. Entre 2000 et 2006 le salaire annuel moyen a progressé, en euros constants, de 0,3 %. Celui des cadres a progressé de 0,2 % ! Pour les cadres cela passe par la mise en place du SMIP Cadres égal au salaire charnière de l'Agirc 3073 €/mois en 2008.
- Repenser clairement les systèmes de rémunération qui prévalent pour les dirigeants des grandes entreprises, les engagements de bonnes intentions présentés par le MEDEF<sup>1</sup> sont très insuffisants.
- De conditionner l'obtention d'aides publiques à l'ouverture d'une négociation salariale.
- Reconsidérer la place accordée à l'intéressement et la participation dans les systèmes de rémunération alors que les rendements de l'épargne salariale, dont la part ne cesse de croître dans la rémunération des salariés, sont directement corrélés à la santé de l'économie. Selon notre enquête Esope 2008, 3/4 des salariés interrogés ont perçu au moins un élément variable dans leur rémunération en 2007 ! Dans 28 % des cas l'élément variable de la rémunération brute annuelle perçue est de l'intéressement, et dans 23 % des cas de la participation. Dans 31 % des cas l'intéressement représente 10 à 20 % de la rémunération brute annuelle et dans 36 % des cas la participation représente de 10 à 20 % de la rémunération brute annuelle.
- Prendre à bras le corps le sujet de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes qui devait faire l'objet d'une nouvelle loi en 2008, à la suite de la conférence sociale sur l'égalité professionnelle du 26 novembre 2007. Les femmes cadres sont et demeurent les plus discriminées en matière salariale : un écart de 23% contre un écart moyen de 19% sur l'ensemble des salariés toutes CSP confondues.

Pour la CFE-CGC, cette crise doit être aussi l'occasion d'orienter notre et nos pays sur un mode de développement économiquement, écologiquement et socialement durable.

Ainsi, nous constatons l'absence de toute mesure destinée à lutter contre les délocalisations et les licenciements en cours. Or, une des pistes de réflexion en ce qui concerne notamment la lutte contre les délocalisations figure au le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Celui-ci prévoit en effet que l'Etat étudiera la création d'une contribution dite « climat-énergie » en vue d'encourager les comportements (productions et consommations) sobres en carbone et en énergie. Une conférence de consensus sur ce sujet aurait du se tenir la deuxième quinzaine de janvier 2009... L'enjeu est de taille car il s'agit, notamment, de considérer comment en mettant en place une taxe, aux frontières de l'Europe, sur les biens issus de modes de productions très peu respectueux de l'environnement, nos économies pourraient se protéger du dumping environnemental et ainsi, des délocalisations qu'il peut engendrer.

<sup>1</sup> Recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé - octobre 2008

Pour la CFE-CGC cela passe aussi par la création d'une commission développement durable obligatoire au sein du comité d'entreprise, seule structure à même d'impulser et d'accompagner au sein des entreprises, dans un cadre constructif, les changements de stratégie. Pour la CFE-CGC, il est impératif que les partenaires sociaux soient rapidement saisis par le ministre du travail pour négocier sur le champ du développement durable comme le stipule l'article 46 du projet de loi dit « Grenelle I ».

Nos pays ne pourront plus longtemps faire l'économie- apparente - de ces discussions et négociations, certes difficiles, mais aussi lourdes de conséquences économiques et sociales à plus long terme. En effet, il est utile se rappeler qu'en 2006 l'économiste Nicolas Stern avait chiffré à 5 500 Mds€ le coût de l'inaction face aux changements climatiques...